RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

PROCES - VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Laurent DEUTSCH, Maire,

Membres présents : M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme COXAM Anne, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. GUILLOUT Morgan, Mme HOERTH Catherine, M. JACOB Lucas, Mme KUTZ Stéphanie, M. NEUMANN Geoffrey, M. RITTER Fabrice,

Membres absents excusé: ---

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: ---

Date de la convocation: 1er octobre 2026

Avant de passer à l'ordre du jour:

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
  Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Lucas JACOB

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2026**
  Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**
  - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2026 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Acceptation de dons et legs (L.2122-22-9°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	

Lignes de trésorerie (L.2122-22-22°)	NEANT	
Renouvellement de l'adhésion aux associations (L.2122-22-24°)	NEANT	
Demandes de subventions (L.2122-22-26°)	NEANT	
Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme (L.2122-22-27°)	NEANT	
Admissions en non-valeur (L.2122-22-30°)	NEANT	

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 9 avril 2026 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

L'adjoint administratif est actuellement employée pour 33 heures par semaine. Elle va être mise à disposition de France Services, à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, à raison de 4 heures pour l'établissement des cartes d'identité et passeports.

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée hebdomadaire de service 35 heures à compter du 1er novembre 2026.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN AVEC LES COMMUNES DE DURRENBACH, BIBLISHEIM ET LANGENSOULTZBACH EN VUE DU DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE AU SEIN DE L'ESPACE FRANCE SERVICE INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn propose la mise en place d'un service commun pour la mise en place d'un service de délivrance des cartes d'identité et des passeports. L'adjoint administratif de la Commune de BIBLISHEIM sera affecté à ce service à raison de 4 heures par semaine.

Le Conseil Municipal approuve la création de ce service et la convention s'y rapportant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION: REMUNERATION DE L'AGENT COORDONNATEUR ET DE L'AGENT RECENSEUR

Le prochain recensement de la population aura lieu à BIBLISHEIM du 21 janvier au 20 février 2027. La Commune doit désigner un agent coordonnateur, chargé de coordonner les opérations de recensement et faire le lien avec l'INSEE, et un agent recenseur chargé de la collecte des informations. Dans les petites communes, avec un seul district, ces 2 fonctions peuvent être occupées par la même personne. L'adjoint administratif de la Commune a été désignée comme agent coordonnateur et agent recenseur.

Le Conseil Municipal fixe la rémunération de l'adjoint administratif pour l'exercice des fonctions d'agent coordonnateur et d'agent recenseur sous forme d'heures supplémentaires pour les heures effectuées en durée du temps de travail.

DIVERS

- **Travaux**
  - Une visite du bâtiment de l'ancienne mairie est à prévoir en vue de la réhabilitation du bâtiment.
  - La nacelle de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pourra être utilisée pour couper ou élaguer des arbres qui présentent un risque.
  - La boîte aux livres est en cours de réalisation. Elle pourra être installée à côté du looker.
  - Une étude sera réalisée en vue de l'installation d'une climatisation à l'école.
  - La rénovation de l'appartement est terminée. Le coût total est de l'ordre de 6.600 €. Les nouveaux locataires sont installés.

- **Halloween**

  Une décoration spécifique sera mise en place autour de la mairie. Un goûter sera offert aux enfants avant le défilé. Des tracts ont été distribués à tous les habitants.

- **Recours contre le permis de construire accordé à M. DUTSCHER**

  Monsieur le Maire rappelle que le recours de 5 riverains a été rejeté. 3 plaignants ont décidé de se pourvoir en appel, 2 se sont désistés. Une réunion de conciliation a eu lieu en mairie. Des modifications du projet sont possibles.

- **Lotissement**

  L'aménageur a été mis en demeure de procéder à la rétrocession de la voirie de la 1ère tranche, après mise en place des lampadaires définitifs et de réaliser les travaux de voirie et d'éclairage public dans la seconde tranche. L'aménageur prend comme argument la forte augmentation du prix de l'enrobé.

- **Formations:**

  Monsieur NEUMANN a participé à une formation pour assurer la mise à jour et l'animation du site internet de la commune.
  Monsieur le Maire invite les conseillers à s'inscrire à une formation sur le budget.

- **Informations diverses**

  ⇒ *Dératisation*

  L'opération de dératisation dans la Rue de la Forêt est toujours en cours. Des mulots ont également été observés au cimetière.

  ⇒ *Repas de Noël*

  Une 1ère proposition de menu a été transmise en mairie. D'autres devis seront demandés.

  ⇒ *Cérémonie du 11 Novembre*

  La cérémonie du 11 Novembre aura lieu au Monuments aux Morts à l'église à 10h45. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la maison des associations.

  ⇒ *Maire honoraire*

  Madame Mireille CABIROL de SAINT GEORGES a été nommée maire honoraire par arrêté préfectoral du 24 septembre 2026.

Fin de la réunion : 20 H 50

Le Maire
Laurent DEUTSCH

